



**FORMULAIRE DE COMMUNICATION DU PHARMACIEN
AU MÉDECIN OU À L'INFIRMIER(ÈRE) PRATICIEN(NE) SPÉCIALISÉ(E)**

**Amorce d'un traitement antiviral contre l'influenza chez les patients symptomatiques et
à risque de développer des complications**

Date et heure	
----------------------	--

Nombre de pages	(incluant celle-ci)
------------------------	---------------------

Identification du médecin	
Nom, prénom	
Licence	
Numéro de téléphone	
Numéro de télécopieur	

Identification du patient	
Nom, prénom	
Date de naissance	
NAM	
Numéro de téléphone	

Identification de la pharmacie	
Nom de la pharmacie	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Numéro de télécopieur	

Motifs justifiant l'amorce d'une thérapie médicamenteuse (cochez la case qui d'applique à la situation)	
Signes et symptômes permettent d'identifier la condition grippale	
Présence de facteurs de risques de complications	
Aucune présence de signaux d'alarme	
Apparition des symptômes il y a moins de 48 heures	
Apparition des symptômes il y a plus de 48 heures	
Validation de la présence de l'activité grippale (MSSS)	
Autres précisions :	

Identification de la thérapie médicamenteuse prescrite basée sur les données probantes (cochez ou précisez la case qui d'applique à la situation)	
Oseltamivir (Tamiflu) 75 mg (capsule) PO BID x 5 jours	
Zanamivir (Relenza) 10 mg (2 inhalations) par la bouche BID x 5 jours	
Autre (précisez le médicament, la posologie incluant forme pharmaceutique, dosage, durée, quantité) :	

Note : les traitements et les doses proposées sont celles pour adultes ne requérant pas d'ajustements particuliers (ex. : clairance à la créatinine).

Date et heure du début du traitement	
---	--

Identification du pharmacien	
Nom, prénom	
Licence	
Signature du pharmacien	

Ce formulaire est transmis en vertu d'une obligation émanant d'un règlement :
Le patient doit être référé au médecin ou à l'IPS dans les 48 heures suivant l'amorce d'une thérapie médicamenteuse si sa situation évolue défavorablement.
Un formulaire sur lequel sont inscrits les motifs justifiant l'amorce doit être remis au patient.